



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR FFBSQ PRISES LORS DE LA RÉUNION DU 19/02/2023 À LABÈGE

Le Comité Directeur (20 présents à l'ouverture sur 28) a adopté les décisions suivantes :

1/ Approbation par 18 voix pour et 2 abstentions sur 20 présents du PV de la réunion du 11/12/2022.

2/ Après appel à candidature Patrick HUNTER est le seul candidat. Validation de l'élection de Patrick HUNTER à bulletin secret au poste de Président provisoire par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Patrick HUNTER sera proposé à l'AG comme Président de la FFBSQ pour la durée du mandat restant à courir

3/ Approbation par 20 voix pour sur 20 présents pour que le produit des licences, affiliations, agrément, certifications et sponsoring, ainsi que des subventions soit versé directement sur le compte général FFBSQ. La part des licences, affiliations, agréments sera reversée mensuellement sur les sous-comptes de fonctionnement des disciplines après déduction de la part de contribution prévisionnelle correspondante à la part de produits versés par rapport à leur nombre de licences de l'année n-1.

4/ Après appel à candidature pour compléter le bureau Fédéral suite à la démission de 2 membres, Françoise AUGUSTIN est la seule candidate. Validation de l'élection de Françoise AUGUSTIN à bulletin secret par 18 voix pour 1 abstention sur 19 présents.

5/ Refus par 15 voix pour et 4 voix contre sur 19 présents d'accorder une augmentation de salaire aux salariés de la Fédération pour 2023

6/ Approbation par 19 voix pour sur 19 présents de l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale du 25 mars 2023 à Labège et notamment l'appel à candidature de 4 personnes dont un médecin au sein du Comité Directeur

7/ Approbation par 16 voix pour et 1 contre sur 17 présents de dénommer sur les prochains statuts chaque Comité National Comité Sportif National de sa discipline.

8/ Approbation par 16 voix pour sur 16 présents de la nomination de Patrice CARTIGNY Référent RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

9/ Le Président de la Fédération donne la délégation à Jérôme SOLA pour assurer l'interface entre la Fédération et KV pour ce qui concerne l'informatisation et la gestion des licences des 7 disciplines de quilles autres que le bowling

10/ Les frais de déplacement des bénévoles pour 2022 ont vu leur barème modifié début février 2023. Le CAC propose de faire une fiche complémentaire de déclaration de frais très rapidement afin que ces abandons de frais soient bien intégrés au compte de résultat 2022. Cette fiche sera envoyée par le Trésorier Général en tout début de semaine.

Le Secrétaire Général/ la Secrétaire Générale Adjointe
J-C BUCHIN/ N. LAVRUT